Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20261001-2026_DELIB_116-DE

# BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
## Séance du 01 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 24/09/2026

## Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :
- Inscrits : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Votants : 15
- Quorum : oui
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Sollicitation du Fonds Chaleur pour assistance à maîtrise d'ouvrage du réseau de chaleur de Flixecourt**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 01er octobre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Franck DARRAGON, Virginie SANNIER, Jean-Marie MACHAT, Fabrice FROMENTIN, Jean-Louis RAMECKI, Laurent CHOLET, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques STOTER, Frédéric DEMULE, Bruno BALESDENT, Romaric LECLERCQ, Régis SINOQUET, Michel DESTOMBES, Didier FRANCOIS,

Etaient absents et excusés : Maxime LAJEUNESSE, Claude MAQUET, Aurélien CAZÉ, Vivien GRENIER

M. Jean-Louis RAMECKI a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 mai 2023, la Commune de Flixecourt a transféré à Territoire d'Energie Somme (TE80) sa compétence relative à la distribution de chaleur.
En 2024, une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études CEDEN. Les conclusions remises en 2025 ont permis de confirmer l'intérêt technique et économique du projet. Afin de poursuivre sa mise en œuvre, consolider les résultats de l'étude et d'en garantir la bonne exécution sur les plans technique, financier et juridique, il apparaît nécessaire que TE80 soit accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée.

Le coût prévisionnel de cette prestation est estimé à environ **50 000 € TTC**.

Cette dépense étant susceptible de bénéficier d'un financement de l'Agence de la transition écologique (ADEME) au titre du Fonds Chaleur, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter cette aide financière.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20261001-2026_DELIB_116-DE

…/…

Vu la délibération du 8 juin 2026 portant délégation de compétences au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés sans procédure formalisée en raison de leur montant ;
Vu la délibération de la commune de Flixecourt du 26 mai 2023 transférant à Territoire d'Energie Somme la compétence à la distribution de chaleur ;
Vu le projet de création du réseau de chaleur de Flixecourt présenté au Bureau lors de sa réunion du 3 septembre 2026 ;
Vu le budget annexe "Réseau de chaleur " de l'exercice 2026 approuvé par le Comité Syndical et les crédits inscrits à cet effet ;

Considérant que cette mission constitue un préalable indispensable à la poursuite des études opérationnelles, à la consultation des entreprises et à la mise en œuvre du projet de réseau de chaleur ;
Considérant les possibilités de financement offertes par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur sous réserve de changements possibles au regard des futures modalités 2027 ;
Considérant que les crédits nécessaires au financement de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont inscrits au budget annexe réseau de chaleur de TE80 ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ADEME toute aide financière mobilisable au titre du Fonds Chaleur pour le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de réseau de chaleur de Flixecourt et de solliciter un démarrage anticipé sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|---|---|
| Subvention ADEME | 29 166 ,67 € |
| Part de TE80 (Fonds propres) | 12 500,00 € |
| TVA : 20 % | 8 333,33 € |
| Total TTC | 50 000,00 € |

- De charger Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention et à l'obtention de cette aide financière.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Louis RAMECKI

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET